



AVIS D'INFORMATION AU PUBLIC

La Commune de VAGNEY a récemment reçu l'arrêté préfectoral n°129/2019/ENV du 3 octobre 2019 portant différentes décisions en matière d'alimentation en eau potable à VAGNEY :

- Autorisation d'utilisation de l'eau pour la production et la distribution d'eau destinées à la consommation humaine ;
- Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation de l'eau du puits communal de VAGNEY ;
- Déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du puits communal de VAGNEY et ses ouvrages annexes ;
- Abrogation des périmètres de protection institués par l'arrêté préfectoral n°210/77/DDA du 8 juillet 1977.

Ledit arrêté préfectoral est consultable en intégralité à compter du 09 octobre 2019 pour une durée de 2 mois sur simple demande à l'accueil de la Mairie durant les horaires d'ouverture ayant cours (du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00).

Fait et affiché à VAGNEY, le 08 octobre 2019,

Le Maire,

Didier HOUOT